

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

20 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt du mois de mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON EN VELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de **Mr François Régis SABY, Maire.**

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Absents : 02
Pouvoir : 02

Date de convocation : 12/05/2021

Date d'affichage : 12/05/2021

PRESENTS : François Régis SABY, Marie Laure JAMES, Lucien MOUNIER, Sophie VALLA, Jean Paul BARRALON, Céline MASSARDIER, Chantal SMAJDOR, André SAGNOL, Brice AULAGNON, Franck BARALON, Sonia SOUVIGNET, Denis BARRALON, Jean Paul GIBERT

ABSENTS avec POUVOIRS : Anne- Marie CHOMARAT et Marie Jo MONTEIL à Marie Laure JAMES

ABSENTS :

Mr Franck BARALON a été élu secrétaire.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : PLUi

Initialement prévu au 1er janvier 2021 pour les communes n'ayant pas procédé au transfert de la compétence PLU à leur communauté de communes, en vertu de l'article 136- II de la loi ALUR, le transfert de la compétence PLU a fait l'objet d'un report, in extremis, au 1er juillet 2021 dans le cadre de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Ce transfert s'opèrera à cette nouvelle date sauf, comme c'était le cas auparavant, si dans les trois mois qui précèdent (du 1er avril au 30 juin), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Eclairage du terrain synthétique

Nous avons reçu du syndicat d'énergies de la Haute Loire le devis correspondant au changement de l'éclairage du terrain synthétique.

Ce devis s'élève à 34 457.40 € HT. La participation de la commune sera de 55% soit 18 951.57 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis du syndicat d'énergie.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les factures d'eau de 2019 et 2020 pour un montant de 419.37 € sur le budget eau et 198 € sur le budget assainissement pour un administré de la commune.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : CIAF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné deux propriétaires fonciers titulaires+ un suppléant et deux propriétaires forestiers+ deux suppléants.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des taux d'imposition

A la demande de la Préfecture, il convient de modifier le taux du foncier bâti. Lors de la délibération du 18 mars 2021 pour les taux d'imposition de 2021, nous n'avions pas connaissance de la réforme des taux d'imposition du foncier bâti qui consistait à fusionner avec le taux du département.

Nous avons voté un taux de 20.39%. Il convient donc de retirer la délibération du 18 mars dernier et de la reprendre dans le sens que le taux de foncier bâti est de 42.29% (20.39% commune+21.90 % département).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à reprendre la délibération correspondante.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention bike park -city stade

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire

- A convoquer la commission et le conseil des jeunes afin de réfléchir sur le lieu d'implantation
 - Autorise le Maire à effectuer des demandes de devis
 - Autorise le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions
-

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Adhésion au groupement de commande du SDE43

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le syndicat d'énergie pour le groupement de commande de la fourniture gaz et électricité.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Choix de l'entreprise pour le terrain synthétique

Après ouvertures des offres par la commission d'appel d'offres et vérification par le bureau d'études, c'est l'entreprise LAQUET/ BORNE TP qui a été retenue pour un montant de 485 621.25 € HT.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative budget commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à prendre la DM correspondante pour payer les DGD des entreprises du boulodrome.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Pose de panneaux photovoltaïque sur le toit du boulodrome

Après avoir entendu l'exposé de la 3^{ème} Adjointe, il a été décidé de faire un appel d'offres pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du boulodrome.

Planning des élections

Compte tenu des deux élections prévues les 20 et 27 juin prochain, le planning de tenue du bureau de vote a été établi.

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 23h20.

Le secrétaire de séance



Le Maire

